

<b>D 26-05</b> <b>RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIEL DU PERSONNEL DE LA MAIRIE AU CCAS DE HOULGATE.</b>  Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier COLIN, Maire,            Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire,            Alain BERTAUD, Alain GOSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Patrick BARBA : pouvoir donné à Elisabeth LEGRAND            Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD            Patrick BLOSSE : pouvoir donné à ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition partielle du personnel de la mairie de HOULGATE au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de HOULGATE.

Dans cette situation, le personnel en charge de la gestion du CCAS et intervenant pour le compte du CCAS (aide à domicile) fait partie des effectifs de la Commune de Houlgate.

Aussi, afin que ce personnel identifié puisse intervenir dans un cadre juridique adapté, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition, partielle, entre la Commune de HOULGATE et le CCAS de HOULGATE.

Olivier HOMOLLE présente les termes de la convention établie pour une durée de 3 ans à compter du jour de son entrée en vigueur, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser Monsieur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,  
Maire.